

LA LETTRE SYNDICALE DU

SMARNU

N°59
Janv 2015





SYNDICAT DES MEDECINS
ANESTHESISTES-REANIMATEURS
NON UNIVERSITAIRES

Sommaire

➤ Mot du président	P 03
➤ Présentation du nouveau bureau du SMARNU 2014-2015	P 05
➤ Mission attractivité des carrières hospitalières	P 06
➤ Mon marché syndical de la SFAR	P 10
➤ Bulletin d'adhésion	P 14
➤ Annonces de recrutement	P 17

SMARNU, Syndicat des médecins anesthésistes-réanimateurs non universitaires

www.smarnu.org

Contact : Docteur Denis CAZABAN | denis.cazaban@wanadoo.fr | smarnu@laposte.net

Editeur et régie publicitaire :

Reseauprosante.fr / Macéo éditions

6, avenue de Choisy

75013 Paris

M. TABTAB Kamel, Directeur

Imprimé à 4800 exemplaires. Maquette et impression en UE. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.



Edito

Mot du président



Nouvelle présidence du SMARNU

Le conseil d'administration du SMARNU m'a fait l'honneur de me nommer à la présidence de notre syndicat.

Je succède ainsi à Louison ANDRIAMIFIDY qui a souhaité réorienter sa carrière, mais qui reste à nos côtés.

Je le remercie de son implication et de sa disponibilité qui ont permis à notre mouvement de se faire entendre pendant son mandat.

Je veux continuer dans la droite ligne de mes prédécesseurs, avec comme action la défense des intérêts spécifiques des médecins anesthésistes exerçant dans les hôpitaux généraux, qui reste le moteur de notre action.

Et j'entends par médecins anesthésistes tous ceux qui pratiquent la spécialité dans les hôpitaux publics. Même si le corps des praticiens hospitaliers est le groupe le plus important, les autres statuts ou positions sont pris en compte dans notre syndicat.

Donc les PH, les contractuels, les assistants, les attachés, les médecins à diplôme étranger, peuvent nous rejoindre, ainsi que les médecins intérimaires qui exercent dans nos hôpitaux, car ces collègues ont droit à notre attention dès le moment où ils travaillent dans des établissements publics. L'exercice en hôpital universitaire ou dans un établissement à but non lucratif n'est pas non plus un obstacle à une adhésion.

Une nouvelle vision du paysage syndical hospitalier

Il est difficile pour un médecin hospitalier de se retrouver dans le paysage actuel du syndicalisme hospitalier.

Il serait trop long de refaire l'historique des mouvements syndicaux, mais on constate que les médecins au fil du temps se sont regroupés par affinités naturelles ou de circonstance, donc :

Par spécialité mais aussi par mode d'exercice, par statut, par lieu d'exercice, quelquefois par région.

De plus, des spécialités ont des syndicats publics et libéraux en même temps et certains ont été d'emblée pluridisciplinaires.

Cette dispersion, pour des raisons de représentativité vis-à-vis des instances, a entraîné la création d'intersyndicales au nombre de cinq actuellement et dont la composition a pu et a continué de varier dans le temps.

Enfin, il existe une représentativité médicale, certes confidentielle, au sein des sections santé des grandes centrales syndicales.

Ce foisonnement pouvait être la preuve de la vitalité de l'action syndicale et de l'intérêt important porté par nos collègues à l'action et la revendication, à des époques où était prégnante la nécessité d'améliorer le statut et les conditions de travail des médecins hospitaliers.

Notre spécialité a de plus été frappée par les effets du *numerus clausus* et la disparition du CES qui ont diminué de façon extrême le nombre d'entrants dans la spécialité.

Mais force est de constater que l'action syndicale n'est plus une priorité pour beaucoup.

Les plus anciens souvent très impliqués arrêtent d'exercer et les plus jeunes semblent moins concernés. Cela s'inscrit dans un mouvement général de notre société de désaffection envers l'action syndicale.

C'est pourquoi je veux que le SMARNU se place dans une dynamique unitaire qui, à notre sens, doit nous ramener une audience auprès du corps médical hospitalier. Des développements récents vont en ce sens avec la mise en place de conseils d'administrations communs avec nos confrères d'Avenir hospitalier.

L'action auprès des tutelles

Notre mouvement est toujours représenté dans notre intersyndicale la Confédération des Praticiens des Hôpitaux (CPH) intersyndicale où j'ai pris la suite de Louison Andriamifidy, au poste de délégué général.

Je compte m'impliquer fortement dans ce poste qui oblige à une vision globale de l'action syndicale auprès des tutelles.

L'action de terrain

Nous assistons nos confrères sur le terrain qui sont confrontés à tous types de problèmes par exemple de position statutaire, de mutation ou de rémunération.

Nous voulons porter une attention particulière aux situations de souffrance au travail et d'isolement de quelques-uns.

Les points d'actualités

Le projet de loi santé qui devait être discuté début 2015 a été reporté au printemps 2015 sous la pression des libéraux qui demandent le retrait du texte ; cela pose un problème aux hospitaliers qui demandent le traitement de sujets cruciaux pour eux, notamment :

La gouvernance hospitalière avec les processus de nominations de chefs de services.

Les problèmes réglementaires liés au cumul emploi retraite et à la prolongation d'activité.

La représentativité syndicale médicale dans les établissements.

A l'heure où nous publions ce texte, nos confrères urgentistes ont obtenu la reconnaissance du temps continu pour tous les services urgences, SAMU, SMUR, avec le respect du plafond des 48h, la prise en compte du différentiel 39h/48h et la monétarisation de celui-ci.

Notre position est que l'ensemble des praticiens concernés par la permanence des soins bénéficie de mesures identiques. A terme, c'est le respect du plafond des 48h pour tous les praticiens, quelle que soit la définition du temps de travail hebdomadaire, en heures demi-journées ou périodes.

La mission Le Menn

L'actualité est notre action auprès de la mission Le Menn, mission sur l'attractivité des carrières médicales hospitalières ; nous avons rédigé un document sur ce sujet que vous trouverez in-extenso dans cette revue.

De plus, au moment où nous rédigeons cet article un texte commun sur la pénibilité des professions médicales est en cours de finalisation.

Merci chers confrères de votre soutien, présent et à venir, en vous espérant à nos côtés bientôt dans l'action syndicale.

Dr Denis CAZABAN

Praticien hospitalier,
Hôpital Le Raincy – Monfermeil
(Seine Saint-Denis)

Je félicite le docteur CAZABAN pour son élection à la présidence du SMARNU. Son expérience syndicale et son implication désintéressée pour la défense des praticiens ne sont plus à démontrer. En ce qui me concerne, je continuerai à me tenir au service des anesthésistes-réanimateurs, et apporterai mon soutien au nouveau président.

Dr Louison ANDRIAMIFIDY

Président d'honneur du SMARNU

SMARNU

SYNDICAT DES MEDECINS
ANESTHESISTES-REANIMATEURS
NON UNIVERSITAIRES

COMPOSITION DU BUREAU DU SMARNU (2014-2015)

Président

Dr CAZABAN Denis CH Montfermeil

Vice-Présidents

Dr BRETSZTAJN Alain Salon de Provence

Dr BRODEUR James Bourges

Dr PERUCHO Pierre Perpignan

Dr ROMERO Georges Centre Léon Bérard, Lyon

Secrétaire Général

Dr GOUMARD Danièle La Rochelle

Secrétaire Adjoint

Dr GEHAN Gérard CH Salon de Provence

Trésorier

Dr BRULE Remi Dinard

Membres

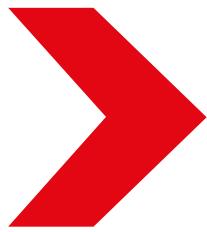
Dr TONNELIER Hubert CH Epinal

Dr REYES Seti CH Fournies

Dr VERHEYDE Isabelle CH Roubaix



La CPH a été reçue le 5 décembre par M. Jacky Le Menn, ex-sénateur.



Propositions CPH dans le cadre de la Mission « Attractivité des carrières médicales hospitalières »

Position de praticien remplaçant au sein du statut de praticien hospitalier

Deux cibles :

1 – Les jeunes praticiens

Afin de rendre cette disposition attractive, il faut que certaines conditions soient remplies :

- ▶ Permettre aux internes en fin de cursus de passer le concours de praticien des établissements publics de santé **avant l'obtention de leur diplôme** afin d'être inscrit sur la liste d'aptitude dès son obtention.
- ▶ Leur donner ainsi la possibilité de postuler directement auprès du CNG pour exercer de façon temporaire au sein d'une région qu'ils choisissent.
- ▶ Le CNG examine si la candidature présente un intérêt et la propose aux établissements qui ont déclaré un poste vacant correspondant au profil.
- ▶ Proposer une rémunération suffisante pour gommer la faible attractivité des débuts de carrière : **+ 50 % par rapport à la grille statutaire et avancement accéléré par 2**. A titre d'exemple, cela permettrait de rémunérer un praticien commençant au premier échelon (environ 4000 € brut mensuel) à la hauteur du 10^{ème} échelon (environ 6000 € brut mensuel). A cela s'ajoute la rémunération liée à la permanence des soins, les indemnités et la protection sociale liées au statut de PH.
- ▶ Les postes ainsi pourvus doivent continuer à être publiés comme vacants. Les praticiens remplaçants peuvent rester en fonction jusqu'à ce qu'un titulaire demande le poste.

L'intérêt majeur de ce dispositif est qu'il permettrait d'attirer de jeunes praticiens vers l'exercice hospitalier public avec une rémunération attractive, moyennant la perte du choix de leur poste d'affectation. Cette disposition peut avoir, si elle rencontre le succès, un effet d'entraînement chez les praticiens libéraux.

2 – Les praticiens en milieu de carrière

Après 50 ans, il devient très difficile de muter d'un hôpital à un autre, ce qui peut conduire à une forme d'enfermement et de démotivation des praticiens.

L'accès à une position de praticien remplaçant permettrait de retrouver un intérêt professionnel à des praticiens en situation d'impasse. Il se ferait de la même façon qu'une demande de disponibilité pour convenance personnelle. Si le CNG est intéressé par le profil et la région demandée, il le propose aux établissements qui ont déclaré un poste vacant correspondant, pour une durée de 6 mois renouvelable.

Les établissements qui voient ainsi partir des praticiens dans ce type d'exercice pourront également recourir à des praticiens remplaçants. Cela aurait pour effet d'améliorer la fluidité du corps des praticiens hospitaliers, permettrait à des praticiens de découvrir d'autres établissements et de se faire eux-mêmes connaître, ce qui faciliterait des mutations ultérieures.

L'indemnisation serait la même que pour les jeunes praticiens : + 50 % par rapport à leur rémunération statutaire.



Le décompte du temps de travail

La réglementation actuelle concernant le temps de travail des personnels médicaux hospitaliers ne répond plus aux exigences de la vie contemporaine, aux aspirations des jeunes générations et aux directives européennes. Il faut clarifier la situation.

La CPH propose le schéma suivant :

- Conserver le canevas de 10 demi-journées hebdomadaires, mais l'assortir d'un décompte horaire basé sur la déclaration individuelle du praticien.
- Reconnaître officiellement que la durée du temps de travail des praticiens est de 39 heures hebdomadaires en moyenne lissée sur 4 mois, incluant 19 jours annuels de RTT.
- Ce temps de travail inclut la PDS que ce soit sous la forme de permanence sur place ou de déplacement en astreinte.
- Au-delà de 39 heures hebdomadaires, le temps de travail doit être comptabilisé en temps additionnel, obligatoirement contractualisé.
- Revaloriser le temps de travail additionnel à 650 € par plage, l'indemnité de sujexion à 474 € et l'indemnité d'astreinte à 150 €. Le temps de travail additionnel doit être obligatoirement du temps de jour.

Concernant l'organisation de la permanence des soins, la CPH propose que la journée de travail puisse être organisée en 5 plages, selon les modalités suivantes :

- Pour qui ? Les établissements qui en font la demande, pour une ligne d'astreinte particulière qui suscite des déplacements réguliers la nuit, ainsi que pour les activités en temps continu.
- Comment ? **Sur la base du projet médical, avec l'accord des équipes concernées.**
- Dans quel cadre ? A réserver aux activités regroupées au sein d'un GHT afin de favoriser les restructurations.
- Qui prend la décision ? Le DG ARS après avis de la CRP.

Le passage de 4 à 5 plages par jour serait ainsi un fonctionnement intermédiaire entre un décompte traditionnel à 4 plages et celui en décompte horaire strict. Il favoriserait les restructurations tout en restant basé sur le volontariat des équipes. Il rentabilisera les plateaux techniques qui seraient utilisés sur des horaires plus larges (bloc, imagerie). La nécessité de respecter le repos quotidien dans l'intérêt bien compris des patients et des praticiens pourrait être l'un des moteurs.

La prise en compte de la pénibilité des carrières

La CPH demande que les dispositions relatives au compte pénibilité soient dans le secteur privé soient appliquées aux personnels médicaux hospitaliers. En effet, ceux-ci cotisent au régime général de retraite de la sécurité sociale, il n'y a donc aucune raison qu'ils en soient exclus. En particulier, les dispositions concernant le compte pénibilité doivent être transposées aux personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques hospitaliers.

Il est nécessaire que les praticiens puissent faire l'objet d'un suivi obligatoire par le service de santé au travail et que les dispositions concernant le recensement des risques au travail leur soient applicables (document unique).

Les praticiens âgés de plus de 55 ans doivent avoir la possibilité de diminuer leur participation à la permanence des soins, et de l'arrêter après 60 ans sans justification médicale. La cessation progressive d'activité doit être possible dès que l'âge minimal de départ à la retraite (60 ans porté progressivement à 62 ans) est atteint.

Afin de prévenir les risques liés à un travail de trop longue durée tant pour les professionnels que pour les patients, il faut supprimer la dérogation spécifique au corps médical hospitalier qui leur permet de travailler 24 heures en continu. La limite maximale doit être de 2 plages par 24 heures si la journée est divisée en 4 plages, 3 plages par 24 heures si la journée est divisée en 5 plages, 12 heures par 24 heures si la journée est comptabilisée en heures.

Enfin, les représentants du personnel médical, pharmaceutique et odontologique hospitalier au CHSCT des établissements de santé doivent être élus sur la base d'une représentation syndicale.

Les Valences

Les praticiens engagés dans des activités d'intérêt général intra-hospitalière doivent bénéficier d'une reconnaissance en termes de rémunération indemnitaire et d'avancement de carrière.

Ces fonctions transversales doivent faire l'objet d'un recensement dans chaque établissement sur la base d'une grille nationale. Seraient ainsi reconnus la participation à diverses instances (CME, CS, Directoire, COMEDIMS, CLIN, CLUD, CLAN, CRUQPC...), l'exercice de mandat (PCME, chef de pôle, chef de service...), l'investissement dans des postes transversaux (responsable de la gestion des risques associés aux soins...), l'enseignement (internes, étudiants...).

Toutes ces situations permettraient d'acquérir des points permettant l'obtention d'une indemnité d'activité d'intérêt général et un avancement de carrière amélioré. La création d'un 14^{ème} échelon dans le statut de praticien hospitalier permettrait de valoriser ainsi les fins de carrière.

La formation continue

L'obligation individuelle et annuelle de DPC doit être maintenue. Cependant, il faut dissocier la formation présentielle (FP) et l'analyse des pratiques professionnelles (APP) qui doivent pouvoir être effectuées séparément par des organismes différents. En effet, les modalités d'organisation des FP et des APP nécessitant des moyens complètement différents, l'obligation de les associer en un seul programme est une source d'un gaspillage d'argent et de découragement des professionnels.



En revanche, il serait parfaitement possible de faire valider annuellement 1 FP + 1 APP pour chaque praticien auprès de son Ordre professionnel. La validation des organismes formateurs et des programmes doit être effectuée par un organisme paritaire entre les organisations représentatives des salariés et des employeurs, comme pour tous les autres salariés.

Le budget consacré à cette formation continue doit être augmenté au même niveau que celui des personnels non médicaux (2,1 %).

Jacques TREVIDIC
Président de la CPH



Mon marché syndical de la SFAR



Comme chaque année fin septembre, du 18 au 20 pour être précis, s'est déroulé le Congrès National d'Anesthésie et de Réanimation familièrement appelé la SFAR. Ce 56^{ème} rendez-vous incontournable de notre spécialité apporte toujours un menu riche et de très haute qualité scientifique, mais ce n'est pas cet aspect que je souhaite vous faire partager. Je vais essayer de vous en faire une lecture la plus exhaustive et la moins subjective possible dans une optique résolument syndicale.

Développement Personnel Continu (DPC)

Tout d'abord il faut parler du DPC même si j'en pense beaucoup de mal et je ne suis pas le seul ! La SFAR et le CFAR l'avaient rendu accessible.

Il était en effet possible d'en valider la partie cognitive (68 sessions à disposition) et même évaluative, à travers des ateliers et des tests de concordance de script.

La santé au travail ou plutôt la souffrance au travail

La souffrance au travail était le sujet de plusieurs posters venant d'horizon divers.

Petit tour de France :

A Amiens : Prévalence du burnout au CHU (R402). Résultat, un Syndrome d'épuisement Professionnel (SEP) est retrouvé chez 49 % des soignants et une relation forte est trouvée avec les mauvaises relations hiérarchiques.

A Caen : Épuisement professionnel en réanimation (R401). Le SEP est présent chez 61 % des MAR mais surtout 91 % des DESAR. Il est évalué sévère dans 39 % des cas. A cela était associé une prévalence de l'anxiété (25 %), de la dépression (12 %) et d'une somnolence diurne (60 %).

A Limoges : Impact des conditions de travail sur la santé au CHU (R395). Un état d'épuisement émotionnel élevé a été observé chez 35 % des MAR et 13,3 % des personnels non médicaux du service d'anesthésie. Un stress excessif respectivement chez 79 % et 54,1 %. Ainsi que des troubles musculo-squelettiques principalement cervicaux. Voilà pour le constat mais ce travail s'est aussi intéressé aux causes et l'analyse multivariée fait ressortir en premier le personnel en nombre insuffisant.

A Paris trois équipes se sont intéressées au sur-risque d'accidents de la route en rentrant d'une garde lié à la prise de psychotropes. Ce sur-risque est maximum pour le sous-groupe ayant un score de burnout élevé (multiplié par 2,8), (R233).



Un autre poster (R396) fait le bilan des 6 premiers mois de fonctionnement du service intégré d'aide, de soutien et d'orientation issu des travaux de la commission SMART du CFAR. On ne parlera jamais assez du site internet (www.cfar.org/smart) et du N° vert **0800 006 962** qui offrent une aide précieuse à nos confrères en souffrance. Les résultats sont à la fois encourageants et effrayants. Encourageants car la fréquentation du site internet est en forte progression comme le recours au numéro vert. Effrayants car ce succès est le reflet d'un mal-être au travail fort important.

Et le jeudi après-midi, dans la séance gestion des risques, le Burnout était traité par Max André DOPPIA.

Médecins Anesthésistes Réanimateurs Intermittents (MARI)

La problématique des remplaçants était le sujet d'un poster d'équipes de la région Rhône-Alpes (R399) intéressant d'abord d'un point de vue sémantique puisqu'ici on parle de MARI acronyme que je préfère nettement au classiques remplaçant, intérimaire, etc., et surtout le très guerrier et méprisant mercenaire. Première constatation : 90 % des CHG étudiés avaient fait appel à des MARI.

Deuxième constatation : 80 % étaient des hommes, de moins de 50 ans dans 64 % des cas. Encore plus intéressant, 65 % sont d'anciens PH ce qui confirme la position défendue par le SMARNU que la solution (cf. rapport parlementaire sur l'emploi médical temporaire à l'hôpital d'Olivier Véran) est dans l'attractivité des carrières hospitalières. Toujours plus intéressant, plus de la moitié des MARI signalait un épisode de Burnout préalable à leur choix contre 28 % des responsables de services (RS) et 20 % des internes (DESAR). Pour aller encore plus loin, les raisons évoquées par les MARI pour justifier leur choix sont : la maîtrise du temps, la diversité du travail et l'aspect financier. Les MARI bénéficient d'une forte reconnaissance (aptitudes médicales, techniques, managériales et sociales) de la part des RS et des DESAR des services où ils exercent. La lecture de ce travail est à conseiller sans modération à notre ministre.

Autre poster qui s'intéressait au MARI cette fois sous l'angle de la qualité des consultations (R239). Sans surprise deux indicateurs différents la montrent inférieure à celle des médecins temps plein.

Attractivité des carrières hospitalières

L'attractivité faisait aussi l'objet d'un poster (R400) ; Une enquête nationale ciblant les jeunes confrères de CHU nous éclaire sur les raisons qui les font fuir : poids de la hiérarchie, aspect financier, manque

de reconnaissance et de réactivité de la structure. Mais aussi sur celles qui leur donne envie de rester : attachement au service public, dynamique intellectuelle, enseignement et recherche, polyvalence du plateau technique.

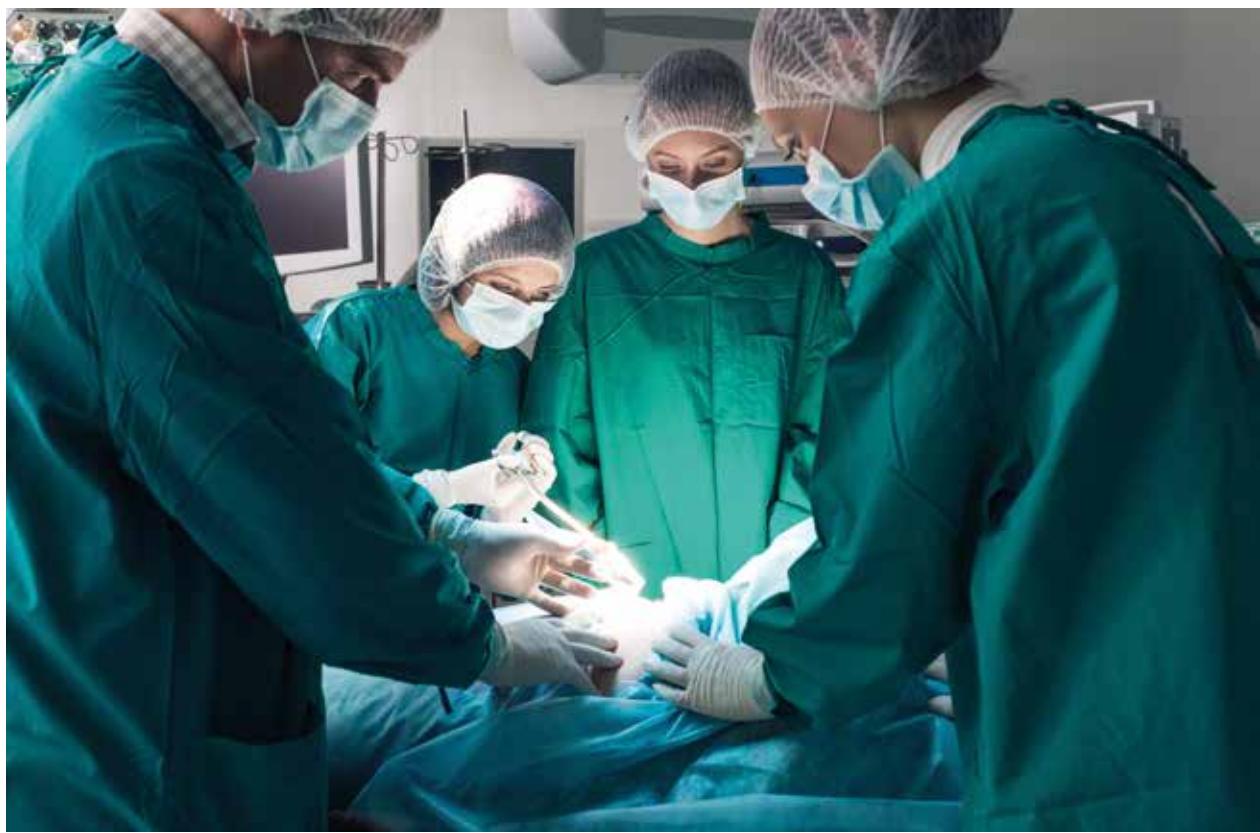
La démographie

Silvia Pontone, référente en matière de démographie nous présentait 2 posters. Le premier concernant la démographie des spécialistes en Ile-de-France (R394). Le deuxième (R397) sur la démographie des Anesthésistes-Réanimateurs en France à l'horizon 2019. Les projections faites sur les flux entrée sortie montrent une prospective plutôt favorable en France si les flux migratoires se maintiennent au niveau de la période 2007-2012 (+38 %). Autre prévision intéressante, la région Ile-de-France devrait avoir une situation moins favorable que le reste du pays. Malgré ces résultats assez rassurants, l'auteur alerte sur la forte croissance de la demande de soins non prise en compte dans ses travaux.

La communication au bloc

Un poster de l'équipe de Grenoble s'est intéressé à la qualité de la communication au bloc et met en évidence la fréquence de celle-ci (94 par heure d'intervention). Elle n'est jugée conforme que dans 70 % des cas. Mais le plus intéressant est que dans les cas de non conformité il y a eu des conséquences : tensions (28,2 %), retard (12,2 %), événement indésirable (5,3 %), surconsommation de matériel (2,3 %), impact sur la procédure (0,8 %), autre conséquence (3,1 %) (R231).

Dans le même registre, Nicole SMOLSKI traitait, le jeudi après-midi, dans la session gestion des risques, la gestion des conflits au bloc opératoire.



Sécurité au bloc opératoire

La sécurité des patients au bloc est une de notre préoccupation quotidienne, mais ici c'est de la notre dont il était question. Un poster présenté par une équipe Bordelaise s'est intéressé à la pollution électromagnétique dans nos blocs opératoires (R226).



Divers sujets syndicalement intéressants

Je citerai aussi pèle-mêle d'autres sujets d'intérêt syndical : le contexte médico-judiciaire traité par Francis BONNET (comment l'évolution médico-judiciaire a modifié notre pratique ?) lors de la session professionnelle du jeudi matin. L'après-midi, c'est le harcèlement en milieu professionnel (Anissa BELBACHIR) qui était abordé dans la séance gestion des risques. Ce sujet est devenu malheureusement une réalité quotidienne pour beaucoup d'entre nous.

Le vendredi une session à thème entière était consacrée au décret sécurité anesthésie (le décret 20 ans après).

Dans la session SFAR-CLUB, la conférence de Kamran Samii : « Anesthésie Réanimation : quelle place pour le libre arbitre ? » essayait de répondre à une question aujourd'hui conceptuellement importante.

Le samedi matin, Bruno CHARPIAT qui est Pharmacien à Lyon abordait dans sa communication « une nouvelle dysfonction d'organe : « l'informatique », un risque que nous ne prenons pas pour l'instant assez en compte. Sur simple demande, il transmet son diaporama fort instructif.

Quelle est la place des Anesthésistes et des IADES au bloc. Ophtalmologique ? Telle est la question à laquelle Jean Michel DEVYS était confronté en fin d'après-midi le samedi. Question d'actualité plusieurs fois posée au Comité Vie Professionnelle de la SFAR (réponses consultables sur le site de la SFAR).

Honneurs

Enfin, lors de sa session spéciale, la SFAR honorait notre collègue du SNPHARe, Max André DOPPIA, pour son engagement en faveur de la santé des Anesthésistes-Réanimateurs au travail. Que ce soit sur le terrain syndical, au sein du CFAR ou de la SFAR, son action est ainsi mise en valeur. Une des composantes les plus fortes de cette action a été la présidence en 2009 de la commission SMART.

Merci de bien vouloir nous donner vos réactions à cet article par mail (smarnu@laposte.net) afin que nous sachions si cet article doit être renouvelé l'année prochaine.

Gérard GEHAN
Secrétaire Adjoint du SMARNU

Bulletin d'adhésion 2015

Syndicat des Médecins Anesthésistes Réanimateurs Non Universitaires

Nom : Prénom :

Année de naissance : Nationalité :

Coordonnées professionnelles :

Centre hospitalier :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Courriel :

Coordonnées personnelles :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Courriel :

Lieu d'exercice :

- CHG
- CHU
- Convention FEHAP

Responsabilité :

- Responsable de pôle
- Chef de service
- Responsable UF
- Autre :

Mode d'exercice :

- Temps plein
- Temps partiel
- Activité libérale

Statut :

- PH
- PH contractuel
- PH associé
- Attaché
- Autre

Secteur d'activité :

- Anesthésie/ Bloc
- SAMU-SMUR
- Urgences
- Douleur
- Réanimation
- Autre

Cotisation Année 2015 :

Adhésion unique : 120 €
Adhésions groupées (à partir de 2 pers.) : 110 €
Adhésion Jeune PH (du 1^{er} au 4^{ème} échelon) 60 €
Attachés, assistants, contractuels, remplaçants : 60 €

Règlement en ligne sur notre site internet www.smarnu.org, rubrique « comment adhérer »

Ou par chèque à l'ordre du SMARNU, à l'adresse ci-dessous :

Docteur CAZABAN, Centre Hospitalier de Montfermeil, service d'anesthésie.
10 rue du Général Leclerc 93370 Montfermeil

LA FHF RÉUNIT
PLUS DE
1 000 HÔPITAUX
ET
**1 000 STRUCTURES
MÉDICO-SOCIALES**



WWW.FHF.FR >
OFFRES D'EMPLOI
PLUS DE **30 000**
OFFRES D'EMPLOI
ET PLUS DE **15 000 CV**

LA RUBRIQUE
OFFRE D'EMPLOI
PERMET AUSSI
L'ACCÈS A UN
ESPACE CANDIDAT



Réseau



Le Réseau Social des Professionnels de la Santé

L'innovation Recrutement

ANNONCES DE RECRUTEMENT

CENTRE HOSPITALIER
DE VERSAILLES



Le Centre hospitalier de Versailles Recherche **anesthésiste confirmé**

Descriptif :

Le Centre Hospitalier de VERSAILLES est un Centre Hospitalier Général à taille humaine, parmi les plus importants d'Ile-de-France, dynamique présentant des activités variées, dans un cadre de vie agréable proche de Paris. Le CHV c'est :

- 507 lits de MCO,
- Une maternité de niveau 2 et 2 200 accouchements par an.
- Un plateau technique performant : un bloc opératoire de 10 salles, une salle d'induction

pour ALR écho-guidée, un bloc obstétrical mitoyen, intégré au bloc central avec depuis de nombreuses années le développement d'une activité reconnue d'anesthésie et d'analgésie locorégionale et l'agrément pour la formation de 5 DES,

- Plus de 10 000 actes d'anesthésie par an.
- À l'équilibre budgétaire grâce à l'activité.
- Plusieurs services universitaires.

En raison d'une croissance forte et soutenue de ses activités chirurgicales et obstétricale et pour conforter les effectifs médicaux actuels au vu des départs en retraite à venir, le service d'anesthésie-réanimation, composé actuellement d'une équipe 15 ETP (équivalent temps plein) sur les différents secteurs et d'une équipe paramédicale dynamique, recherche un anesthésiste confirmé (le temps de travail médical est organisé en temps continu).

Contrat : Praticien contractuel/assistant.

Conditions : Inscription au conseil de l'ordre des médecins requise.

Contact

• Monsieur le docteur Philippe JULLIEN - Chef de service - pjullien@ch-versailles.fr

• Madame MONTEIRO - Responsable des affaires médicales - ligne directe : 01 39 63 80 98 - jmonteiro@ch-versailles.fr



LE CENTRE HOSPITALIER DE PONTOISE RECRUTE

1 médecin anesthésiste PH

- Service agréé pour internat de spécialité
- 3 postes DES + 2 postes DFMS.
- 32 IADE,
- 13 000 interventions par an.
- 13 à 16 salles/jour.

CHIRURGIE viscérale, orthopédique, vasculaire, thoracique, urologique, ORL, stomatologique, ophtalmologique, plastique, pédiatrique.

GARDE :

- 2 SENIOR (maternité et chirurgie),
- 1 Interne (maternité),
- 2 IADE (maternité et chirurgie).

Temps de présence compté en heures.

Renseignements et candidatures :

• Dr Pescio - Chef de Service - 01 30 75 43 33 - marc.pescio@ch-pontoise.fr

• Madame Achalé - Bureau des Affaires Médicales - 01 30 75 40 95 - nadege.achale@ch-pontoise.fr



LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE HAUTE-COMTE
2, Faubourg St Etienne - CS 10329 - 25304 - PONTARLIER CEDEX

URGENT

RECRUTE 1 ANESTHESISTE-REANIMATEUR (inscrit à l'ordre des médecins)

Présentation de l'établissement : <http://www.ch-pontarlier.fr>

L'Equipe d'Anesthésistes-réanimateurs composée de 8 praticiens fait fonctionner 6 blocs + 1 bloc identifié césariennes.

Les lits de chirurgie concernent les spécialités suivantes :

- Traumatologie & orthopédie.
- Chirurgie générale & viscérale et urologie.
- ORL
- Gynécologie-obstétrique (1 200,00 accouchements/an et 50 % sont des accouchements sous péridurale).

Le temps de travail est décomposé en temps continu (48 heures hebdomadaire) et la permanence des soins est assurée 24h/24h de manière continue sur 12 mois.

Salarié du secteur public, cotisations sociales et retraite versées par l'Etat.

Pour tout renseignement contacter :

• Dr WAGSCHAL Gérard - Responsable d'unité

06 72 49 39 49 - 03 81 38 59 25

• Mme QUERRY - Chargée des Affaires Médicales

03 81 38 58 80 - c.querry@chi-hautecomte.fr

Adresser lettre de candidature + CV à :

Monsieur Olivier VOLLE - Directeur

Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté 2,
Faubourg St Etienne - CS 10329 - 25304 - PONTARLIER
Cedex



Le centre hospitalier d'Oloron comprend 319 lits répartis sur 3 sites, desservant une agglomération de 11 000 habitants dans un bassin de 25 000 habitants.

Service de réanimation de 6 lits
+ USC de 2 lits.

Ville à caractère historique au pied des Pyrénées, située à 30 km de Pau, 1h00 de l'aéroport Pau-Pyrénées, 1h30 de la Côte Atlantique, gare SNCF. Ville dynamique, disposant de tous les commerces, de nombreuses associations sportives et culturelles, d'établissements scolaires (lycées).

Le Centre Hospitalier d'Oloron recherche pour son service de réanimation, 2 médecins anesthésistes-réanimateurs Praticien hospitalier à temps plein

Dans un service proposant des activités variées, fortement impliqués dans la démarche d'amélioration continue de la qualité, vous serez intégré dans une équipe dynamique en constante recherche d'une bonification de la prise en charge globale des usagers.

Postes à pourvoir immédiatement.

Contact :

Madame Corinne SOLANA-HEILIGENSTEIN - DRH - corinne.solana@ch-oloron.fr - 05 59 88 30 03



**CENTRE HOSPITALIER
AGEN**

Le CENTRE HOSPITALIER D'AGEN

(Région Sud-Ouest – Aquitaine – 1h15 de Toulouse et Bordeaux)
Gare TGV – Aéroport – Autoroute – Facultés
Chef lieu de département, 716 lits et places,

RECRUTE

UN MÉDECIN RÉANIMATEUR

(AFIN DE COMPLÉTER UNE ÉQUIPE DE 7 PRATICIENS)

ET UN PRATICIEN ANESTHÉSISTE

(AFIN DE COMPLÉTER UNE ÉQUIPE DE 6 PRATICIENS) (PRATICIEN HOSPITALIER OU TOUT TYPE DE CONTRAT)

Pour tout renseignement :

- Dr J.M. FAUCHEUX - Président de la CME - Tél : 05 53 69 70 18 - faucheuixjm@ch-agen.fr
- Dr A. KHERCHACHE - Réanimateur - Tél : 05 53 69 70 92 - kherchache@ch-agen.fr
- Dr R. GRELIER - Anesthésiste - Tél : 05 53 69 70 24 - grelier@ch-agen.fr
- Mme M.P. GAY - Directrice des Affaires Médicales - Tél : 05 53 69 70 00 - gaym@ch-agen.fr

Centre Hospitalier d'Agen - 47923 AGEN CEDEX 9

www.ch-agen.fr

Le centre hospitalier de Mont-de-Marsan recrute UN ANESTHÉSISTE-REANIMATEUR

Établissement de 1 195 lits et places employant environ 2 300 salariés, doté d'un plateau technique complet.

Equipe médicale: 10 anesthésistes-réanimateurs, garde sur place.

Bloc opératoire avec 8 salles d'intervention et 11 postes de SSPI – Extension en cours.
Très bon niveau d'équipement, informatisation, échographe – 9 500 actes par an.

3 sites d'anesthésie sont comptabilisés au sein de l'hôpital :

- Le bloc général.
- Le bloc obstétrical pour les accouchements dystociques et les césariennes en urgence extrême.
- Le bloc d'imagerie médicale pour les coronarographies.

La ville de Mont-de-Marsan, c'est aussi :

- La qualité de vie du Sud Ouest en général et de l'Aquitaine en particulier.
- La proximité de la Côte Atlantique l'été (1h00).
- La proximité des stations des Pyrénées l'hiver (2 heures).
- L'Espagne à environ deux heures de route en voiture.

Convivialité, hospitalité et esprit de fête complètent ce portrait d'un département en tout point accueillant.



centre hospitalier
MONT DE MARSAN

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre :

- Monsieur le Docteur GARROS - Chef de service - 05 58 05 11 06 - olivier.garros@ch-mt-marsan.fr
- Madame BOUQUEREL - Directeur des affaires médicales - 05 58 05 10 20 - affaires-medicales@ch-mt-marsan.fr

POSTES A POURVOIR

Informations de contact :

Madame Priol
Bureau des Affaires Médicales

Tél. : 02 97 79 00 68
Mail : maryse.priol@ch-centre-bretagne.fr

Le Centre Hospitalier du Centre Bretagne
Kério - BP 70023 - 56306 PONTIVY Cedex

1 à 2 postes d'anesthésistes - réanimateurs

- Etablissement de référence de son territoire de santé (130 000 habitants) près de 1 000 lits et places dont un hôpital neuf de 400 lits.
- Plateau technique complet et moderne présentant la majorité des spécialités médicales et chirurgicales.
- Bloc opératoire avec activité chirurgicale multidisciplinaire : chirurgie viscérale, gynécologie, orthopédie, rachis, urologie, ORL, endoscopies digestives et bronchiques, chirurgie ambulatoire.
- Activité obstétricale avec une maternité de niveau 2 A (1 100 accouchements).
- Unité de surveillance continue médico-chirurgicale (5 lits) sous la responsabilité des anesthésistes-réanimateurs.
- Une garde sur place (bloc, maternité, USC). Possibilité de gardes réduites en cas d'affectation principale sur l'USC.
- Équipe composée de 5 médecins anesthésistes-réanimateurs.
- Possibilité de recrutement sous statut d'assistant ou d'attaché associé.
- Logement T2 proposé à titre provisoire.



Le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Brest
Site de CARHAIX

7 sites - 2 593 lits et places - 5 500 collaborateurs

Les postes sont vacants
immédiatement

Recrute 2 anesthésistes-réanimateurs

Statut de clinicien hospitalier - Inscrit au tableau de l'ordre

- À temps plein ou à temps partiel pour consolider une équipe médicale et chirurgicale du site.
- Praticien hospitalier - praticien contractuel ou contrat de clinicien.
- Intégration au sein d'une équipe hospitalo-universitaire.
- Équipe paramédicale de valeur.
- Bloc opératoire rénové de 3 salles.
- Activité de chirurgie digestive, orthopédique, gynéco-obstétrique, ORL et endoscopies digestives (2100 interventions par an, dont 29% en ambulatoire).
- Maternité.
- Unité de surveillance continue (4 lits).

Renseignements :

Professeur OZIER - Chef du pôle
Anesthésie - Réanimation - Soins intensifs - Blocs opératoires - Urgences
yves.ozier@chu-brest.fr - Secrétariat : 02 98 34 72 88 - 02 98 34 78 51

Candidatures à adresser à :

Monsieur Gwendal Maringué - Directeur des affaires médicales
Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Brest
2, avenue Foch - 29609 BREST Cedex
sec.affairesmedicales@chu-brest.fr - Tél. : 02 98 22 37 80 - Fax : 02 98 22 38 43



Le Centre Hospitalier de Vichy,
deuxième établissement MCO de la région Auvergne,
situé à 55 Km de Clermont-Ferrand.

recrute

2 anesthésistes-réanimateurs temps plein

Possibilité d'activité polyvalente (anesthésie et réanimation)
ou spécialisée (anesthésie ou réanimation)

- Équipes médicales : 7 postes de PH en anesthésie (3^e poste en cours de création), 5 en réanimation.
- Plus de 28 000 séjours MCO.
- 10 000 actes d'anesthésie/an.
- 1 200 accouchements dont 70% de péridurale.
- Plus de 2 500 actes d'endoscopie digestive sous anesthésie.
- 8 lits de réanimation polyvalente pour 2 400 journées et 4 lits d'USC.
- Garde sur place.
- Chirurgie digestive, orthopédique, ORL, ophtalmologique, maxillo-faciale, urologique, gynécologique, vasculaire.



Contacts :

Chef du service d'anesthésie - Dr Jérémie 04 70 97 34 87
Chef du service de réanimation - Dr Ravan 04 70 97 34 19
Direction des affaires médicales - 04 70 97 34 21

C.H.I.C. UNISANTÉ+ Hôpitaux publics de FORBACH et SAINT AVOLD

Département de la Moselle, à proximité de l'Allemagne, du Luxembourg et de la Belgique

RECRUTE

UN MÉDECIN ANESTHÉSISTE-RÉANIMATEUR

Pour tout renseignement, contacter :

Véronique BOULAY - Tél. : 03 87 88 80 16 - E-mail : veronique.boulay@unisante.fr
et E-mail : secretariat.drh@unisante.fr - secretaire.direction@unisante.fr

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae sont à adresser à :

Madame le Directeur du CHIC UNISANTE+
Centre Hospitalier Marie Madeleine de FORBACH
2, rue Thérèse - BP 80229
57604 FORBACH CEDEX
FAX : 03 87 88 80 26



Centre Hospitalier
de Montauban



LE CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN Recrute un anesthésiste

Pour compléter une équipe de 4 anesthésistes motivés et dynamiques, dans un hôpital à fort potentiel, de taille humaine, situé non loin de Toulouse.

Avec des spécialités chirurgicales diversifiées

- La chirurgie orthopédique (4 orthopédistes touchant à toutes les articulations, grosse activité d'ALR sous échographie).
- La chirurgie digestive (3 chirurgiens : hernies, colon, pancréas, œsophage, vésicule, thyroïdes, varices).
- La chirurgie gynécologique dont cancérologie (5 gynécologues) et obstétricale (environ 800 accouchements par an).
- La gastro-entérologie (3 médecins : colo/gastro et CPRE).
- L'ophtalmologie (2 médecins : chambre antérieur et paupière).
- La cardiologie (chocs électriques, défibrillateurs).

Mais aussi de l'enseignement et de la recherche clinique.

Des projets : développement de la chirurgie ambulatoire, réhabilitation digestive. Et un statut attractif : Contrat de clinicien ou PH.

Information :

- Dr Antoine STRZELECKI - Anesthésiste - Tél. : 05 63 92 81 78
- Dr Mireille HOUADEC - Anesthésiste - Tél. : 05 63 92 80 72

Candidature à adresser à :

- Docteur Pierre MARDEGAN - Responsable du pôle réanimation anesthésie urgences p.mardegan@ch-montauban.fr - Tél. : 05 63 92 81 51
- Dominik PASCAL - Directrice des ressources humaines d.pascal@ch-montauban.fr - Tél. : 05 63 92 80 23



LE CENTRE HOSPITALIER DU MANS RECRUTE DES ANESTHÉSISTES-REANIMATEURS

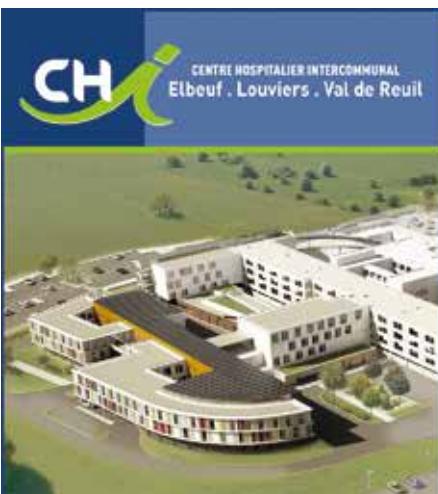
Site internet : www.ch-lemans.fr



Centre Hospitalier Général de 1 683 lits et places, dont 1 041 MCO, situé dans une agglomération de 200 000 habitants, à 55 minutes de Paris (TGV), université et écoles supérieures, manifestations culturelles et sportives.

CONTACTS :

Dr BILDEA - Chef du pôle urgences-reanimation-anesthésie : abildea@ch-lemans.fr | Dr LOTFI - Chef du service d'anesthésie : jelotfi@ch-lemans.fr
Mme JEAN - Directrice des affaires médicales : vjean@ch-lemans.fr et affaires.medicales@ch-lemans.fr



LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ELBEUF-LOUVIERS/ VAL-DE-REUIL
(Seine-Maritime et Eure)

RECRUTE 2 ANESTHÉSISTES TEMPS PLEIN

Pour compléter une équipe de 7 anesthésistes temps plein déjà présent.

Le CHI Elbeuf-Louviers est l'un des 5 établissements de référence de la région Haute-Normandie, situé à 20 mn de Rouen et 1h de Paris, disposant d'un plateau technique complet (2 scanners, 1 IRM, 7 salles de bloc opératoire et plus de 8 000 actes opératoires annuels, 65 000 passages aux urgences, 1 maternité de niveau II de 1 600 accouchements annuels) et toutes les principales disciplines médicales et chirurgicales.

Il comprend 1 077 lits et places (MCO : 404, SSR : 128, EHPAD : 477 et SSIAD : 68) et a besoin de vous pour accompagner son activité croissante dans le cadre d'une extension de ses bâtiments financée par le programme Hôpital 2012.

Pour tout contact et candidatures :

- Samia IBEGAZENE - Directrice des Affaires Médicales - 02 32 96 34 78 - samia.ibegazene@chi-elbeuf-louviers.fr
- Dr Patrick MORIN - Responsable du service d'anesthésie - 02 32 96 35 00 - patrick.morin@chi-elbeuf-louviers.fr
- Adresse du CHI : Rue du Dr Villers - St Aubin les Elbeuf BP 310 - 76503 ELBEUF

Le CHU de Caen (Calvados)

situé au cœur de la Normandie dans une agglomération de près de 230 000 habitants, à 15 mn des plages, 2h de Paris et 1h de Lyon en avion

CHU Caen

Etablissement de recours pour l'ensemble de la région, disposant de 1 495 lits, de nombreux secteurs de référence et d'une maternité de niveau 3, le CHU de Caen se distingue par sa volonté de poursuivre le développement de sa chirurgie ambulatoire et l'engagement du Ministère de la Santé pour sa reconstruction.



RECHERCHE 4 MEDECINS ANESTHESISTES REANIMATEURS

- Pour les secteurs de CHIRURGIE GENERALE
- Pour le secteur NEUROCHIRURGIE, ORL, CMF
- Pour le secteur RÉANIMATION CHIRURGICALE

Candidature à adresser à :

Mathilde ESTOUR MASSON
Directeur des Personnels Médicaux
Tél. : 02 31 06 30 16 - Courriel : estourmasson-m@chu-caen.fr

Pour tout renseignement

Contactez le Professeur Jean-Luc HANOUZ
Chef du Pôle « Anesthésie - Réanimation - SAMU - SMUR »
Tél. : 02 31 06 47 36 - Courriel : hanouz-jl@chu-caen.fr



LE CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE (GUYANE)
RECHERCHE POUR SON PÔLE SOINS CONTINUS

2 ANESTHÉSISTES

Conditions de recrutement :

- Rémunération intéressante + majoration de 40% (dite indemnité de cherté de vie).
- Prise en charge du billet d'avion et prise en charge du déménagement selon statut.
- Mise à disposition d'un logement et d'un véhicule pendant 1 mois.
- Congés bonus pour les PH.
- Dispositif de FMC dynamique.

Pour tout contact :

Merci de contacter la Direction des Affaires Médicales :

- afm@ch-cayenne.fr
- au 05 94 39 51 26
- ou par voie postale :
Rue des Flamboyants - BP 6006 - 97306 CAYENNE CEDEX

www.ch-cayenne.net



Groupe Hospitalier Est Réunion

Situé dans l'Est de l'île, et bénéficiant d'une implantation récente dans des locaux modernes équipés des dernières technologies, le GHER recrute:

Un ANESTHÉSISTE à temps plein (PH)

Poste à pourvoir immédiatement

Rémunération très attractive (majoration DOM de 40%),

Prise en charge du billet d'avion et de l'hébergement

Le service d'anesthésie fait partie du pôle chirurgie du GHER composé de :
 24 lits en Chirurgie orthopédie – traumatologie
 24 lits en Chirurgie viscérale et digestive
 16 lits en Chirurgie ambulatoire

Pour tout renseignement,

Merci de contacter la Direction des Affaires Médicales du GHER

Par mail: affaires.medicales@gher.fr à l'attention de Mme Sabrina WADEL



LE CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE

Situé au cœur de l'Océan Indien
(À 2 heures d'avion de La Réunion et 1 heure de Madagascar)



RECHERCHE POUR SON SERVICE ANESTHESIE

MEDECINS ANESTHESISTES-REANIMATEURS

(Pour renforcer son équipe)

PAR MUTATION - CONTRAT D'UN AN - CONTRAT DE REMplacement DE COURT TERME

Service et équipement :

- Bloc opératoire de 5 salles avec 1 médecin anesthésiste pour 2 salles et 1 IADE par salle.
 - Activité de pédiatrie et de maternité importante.
 - Gardes et astreintes rémunérées selon réglementation en vigueur.

Rémunération :

Rémunération contrat d'un an : salaire de base PHC 4^e échelon +10 %
+ 40% majoration outre mer + indemnité de précarité.

Prise en charge du billet d'avion (candidat + famille) + indemnité de changement de résidence + mise à disposition d'un logement et d'une voiture de location pendant les deux premiers mois.

Indemnité Particulière d'Exercice ouverte aux praticiens hospitaliers nommés à titre permanent.

DOM, au milieu d'un très beau lagon !

Personnes à contacter :

Dr Jacques ALEXANDRE
téléphone : 02 69 61 80 00 (poste 7866)
mail : j.alexandre@chmayotte.fr

M. MOREL - Directeur
02 69 61 86 03 (poste 3060)
mail : e.morel@chmayotte.fr

Mme Marie-Paule CLEMENT
Attachée d'Administration
02 69 61 80 00 (poste 3121)
mail : mp.clement@chmayotte.fr

LE CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANAIS RECRUTE

DES ANESTHESISTES ET DES URGENTISTES

pour renforcer ses équipes.

Présentation du service d'anesthésie du CH.O.G

Effectif de l'équipe : 5 médecins anesthésistes à temps plein et 7 IADES.

Organisation : les médecins anesthésistes assurent la permanence sur 3 sites à raison d'un médecin par site (bloc opératoire, services d'hospitalisation/bloc obstétrical et consultation pré anesthésique). La garde commence à 14h les jours ouvrables et à 8h le week-end et jour férié.

Moyenne de gardes par mois par praticien : 06.

Activités : chirurgie générale, digestive, orthopédique, gynéco obstétrique, ophtalmologique et analgésie périndurale obstétricale.

Perspectives à court terme :

- Extension du bloc opératoire avec ouverture de 3 salles opératoires.
- Développement de la chirurgie ambulatoire et de l'endoscopie digestive.
- Recrutement de médecins anesthésistes pour compléter l'équipe.

→ Les prises de fonction sont immédiates.

Les conditions de recrutement sont les suivantes :

EMOLUMENTS MAJORES DE 40%

PRISE EN CHARGE TITRE DE TRANSPORT

MISE A DISPOSITION VEHICULE ET LOGEMENT



Présentation du service des urgences

Le service des urgences du CHOG est un service d'accueil et de traitement des Urgences. Il fonctionne 7j/7 et 24h/24. Il reçoit tout patient quelque soit son motif de consultation. En 2013 le nombre de passage est de 23 000.

Le service des urgences fait partie du pôle chirurgie avec le service d'anesthésie.

Il est composé de 8 postes de médecin y compris le Chef de service qui est à 80% (temps partiel), une cadre de santé, 21 IDE, 11 AS et 3 ASH.

Sur le plan fonctionnel on distingue :

- La zone d'accueil et d'orientation.
- La zone SAU.
- La zone déchoquage avec la salle d'accueil des urgences vitales.
- La zone couloir qui est l'équivalent de l'UHTCD (en construction peut-être disponible pour début d'année 2015).
- Et le SMUR.

Le service des urgences recense 35 à 40% de passage pédiatrique.

ORGANISATION MEDICALE :

En journée : trois médecins s'occupent de l'activité soins dans le service.

Un au déchoquage et box « ananas » (4e box).

Un à la zone SAU dédiée à l'accueil et aux SMUR.

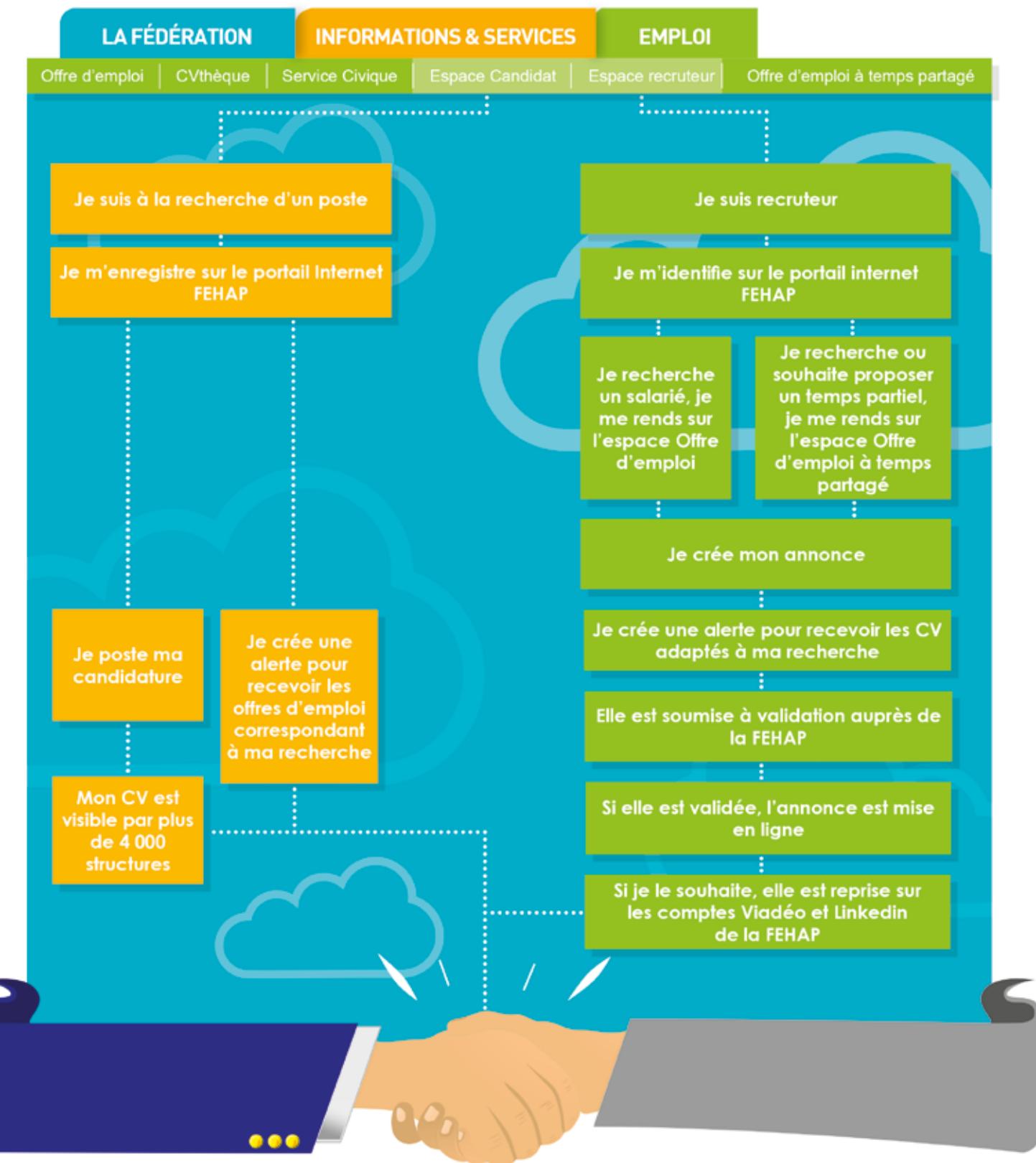
Un chargé des patients des couloirs et d'aide sur les deux zones, ce dernier fait aussi les activités hors soins de la journée.

La nuit un seul médecin gère l'activité soins du service. Un autre assure une astreinte dite opérationnelle à son domicile, intervient en cas de départ SMUR du collègue de garde sur place ou en cas d'afflux modéré.

CONTACT : m.voyer@ch-ouestguyane.fr
05 94 34 87 03 - 06 94 41 12 13

RECRUTEZ EN QUELQUES CLICS

sur notre portail internet www.fehap.fr



MATCHING !

**Rejoignez
la communauté
des Anesthésistes
Réanimateurs**



**Sur
ReseauProsante.fr**

Pour tous renseignements, 01 53 09 90 05 - contact@reseauProsante.fr